

DEPARTEMENT de LA MAYENNE
CANTON DE MAYENNE-OUEST
COMMUNE de ST-GEORGES-BUTTAVENT

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 14 MARS 2018

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Nicole BOURGUOIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Françoise HUBERT, Isabelle HEURTEBIZE, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, LEBLANC, GAUTHIER, et M. BERNARD.

SECRETAIRE de SEANCE : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

➤	PRÉPARATION DU BUDGET
➤	CADENCES D'AMORTISSEMENT / SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
➤	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SECTEUR « LES HAUTS DE BEAUREGARD » PAR MAYENNE HABITAT
➤	TRAVAUX AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE / MISE EN SOUTERRAIN DU CÂBLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA FAÇADE ÉCOLE ET LA FAÇADE ÉGLISE
➤	TRAVAUX AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE / PROJET D'EFFACEMENT COMPLÉMENTAIRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES. RUE DE GUINEFOLLE BRANCHEMENT EGLISE
➤	CONVENTION AVEC LE CAUE / SÉCURITÉ À FONTAINE-DANIEL
➤	MAYENNE INGENIERIE / SÉCURITÉ À FONTAINE-DANIEL / LIAISONS DOUCES
➤	DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)
➤	ADMISSIONS en NON-VALEUR / SERVICE GENERAL
➤	ADMISSIONS en NON-VALEUR / SERVICE ASSAINISSEMENT
➤	ADMISSIONS en NON-VALEUR / SERVICE AEP
➤	DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DES VESTIAIRES / FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR
➤	DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE
➤	ACQUISITION TERRAIN / LIAISONS DOUCES
➤	ACQUISITION TERRAIN / AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE
➤	BILAN DE LA REUNION / ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHERUME-LA PERIERE
➤	QUESTIONS DIVERSES

PRÉPARATION DU BUDGET

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'échanger autour des programmes à envisager avant le vote des budgets au mois d'avril. Pour le service général, les programmes suivants sont retenus : la rénovation du logement de la Place de l'Eglise, la construction de deux logements rue de Guinefolle (en remplacement des logements incendiés), la création de liaisons douces, l'aménagement de la zone humide, la rénovation de l'éclairage public de Fontaine-Daniel, la restructuration des vestiaires du club de foot, les études pour l'agrandissement de la salle de Guinefolle et des travaux de voirie. Le projet de restructuration des vestiaires sera revu avec l'association les Voltigeurs car la consultation est classée sans suite pour des motifs économiques car les offres dépassent très largement l'enveloppe prévisionnelle allouée au programme.

Au niveau du service d'eau, les opérations suivantes sont envisagées : la création d'une canalisation rue de Guinefolle et pour le service assainissement l'antenne et la station de la Périère.

TRAVAUX AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE / MISE EN SOUTERRAIN DU CÂBLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA FAÇADE ÉCOLE ET LA FAÇADE ÉGLISE

Objet : Remplacement EP : mise en souterrain câble Eclairage Public Lieu dit : Entre façade Ecole et façade Eglise

Référence du dossier : EP-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des Travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
1 752,86 €	1 314,65 €	70,11 €	1 384,86 €

Le Conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

TRAVAUX AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE / PROJET D'EFFACEMENT COMPLÉMENTAIRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES. RUE DE GUINEFOLLE BRANCHEMENT EGLISE

Objet : Projet d'effacement complémentaire des réseaux électriques.

Commune : ST GEORGES BUTTAVENT

Intitulé : Rue de Guinefolle Branchement Eglise

Référence du dossier : **EC-14-001-2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire d'effacement complémentaire des réseaux électriques et téléphoniques relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT des Travaux	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne (40%)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Participation de la commune % des travaux + maîtrise d'œuvre
3 482,00 €	139,00 €	139,00 €	2 229,00 €

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

CONVENTION AVEC LE CAUE / SÉCURITÉ À FONTAINE-DANIEL

Monsieur le Maire indique que pour réfléchir à la sécurisation de l'agglomération de FONTAINE-DANIEL il est possible de prendre attache auprès du CAUE pour accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'une réflexion urbaine et paysagère sur les entrées et la traverse de FONTAINE-DANIEL afin de proposer des aménagements simples visant à résoudre les problématiques liées à la sécurisation et à la valorisation du site. L'accompagnement du CAUE se fait dans le cadre d'une convention. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE pour un montant de 400 €.

MAYENNE INGENIERIE / SÉCURITÉ À FONTAINE-DANIEL / LIAISONS DOUCES

Monsieur le Maire indique que le service départemental Mayenne Ingénierie peut apporter un soutien technique au maître d'ouvrage pour les dossiers de créations de liaisons douces à St-GEORGES-BUTTAVENT et de sécurisation de l'agglomération de l'agglomération de FONTAINE-DANIEL. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter Mayenne Ingénierie pour ces deux dossiers pour un montant de 720 € HT pour FONTAINE-DANIEL et 540 € HT pour les liaisons douces.

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DES VESTIAIRES / FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT s'est positionnée pour prétendre à une subvention au titre du fonds d'aides au football amateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRÉSENTE une demande auprès de la Ligue Française de Football pour aider au financement de la rénovation et de l'extension des vestiaires.

ADOpte le programme de **RENOVATION - EXTENSION DES VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL** pour un montant estimatif de **130 000 € HT**,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du **FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- **CONTRAT DE RURALITE : 20 000 €**
- **FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR : 20 000€**
- **EMPRUNT: 90 000 €**

INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance du permis de construire PC 053 219 18 M 1005. Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, par 11 voix pour, 1 abstention de désigner M. Alain MANCEAU pour prendre la décision relative au permis de construire n° 053 219 18 M1005, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier

ACQUISITION TERRAIN / LIAISONS DOUCES

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait que la Commune se positionne pour acquérir une bande de terrain pour réaliser la liaison douce en direction de Parigné sur Braye. La parcelle WH 166 appartient à M. Marcel FROMENTIN et la WH 24 à M. Jean-Marc FROMENTIN

Cette vente pourrait être conclue au prix de 0,80€ le m² auquel il faudrait ajouter les frais de bornage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition par la Commune d'environ 6 850 M² de la parcelle WH166 et 3 720 m² de la parcelle WH24 au prix de 0,80€ le m².

Autorise M. le Maire à signer les documents afférents au dossier dont l'acte administratif qui sera établi par le cabinet ZUBER de Mayenne,

Indique que les crédits seront inscrits au budget 2018.

ACQUISITION TERRAIN / AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait que la Commune se positionne pour acquérir une partie de la parcelle WH 283 pour réaliser l'aménagement de la zone humide située dans le secteur de la Draumerie. Cette parcelle appartient à M. Raymond JARRY.

Cette vente pourrait être conclue au prix de 0,80€ le m² auquel il faudrait ajouter les frais de bornage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition par la Commune d'environ 7 500 m² de la parcelle WH 283 au prix de 0,80€ le m².

Autorise M. le Maire à signer les documents afférents au dossier dont l'acte administratif qui sera établi par le cabinet ZUBER de Mayenne,

Indique que les crédits seront inscrits au budget 2018.

BILAN DE LA REUNION / ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHERUME-LA PERIERE

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information a eu lieu auprès des habitants du secteur du Chemin de la Périère et de la rue de la Source pour leur faire part de l'état d'avancement du dossier de création d'une station et d'une antenne d'assainissement. Monsieur le Maire explique que le projet est toujours d'actualité mais que l'Agence de l'Eau n'ayant pas donné une suite favorable à la demande de subvention pour le moment, le projet est mis sur pause. La demande d'aide sera de nouveau instruite par l'Agence de l'Eau au mois d'octobre. En attendant, la gestion des eaux pluviales qui pose régulièrement problème va être traitée au printemps.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la restauratrice du Relais St-GEORGES qui réitère ses questionnements par rapport au problème de stationnement et demande une subvention pour pallier ce problème. Le conseil municipal indique depuis le 1er janvier 2014 date de passage dans la Communauté de Communes, la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT ne perçoit plus de taxes pour les activités commerciales et artisanales mais Mayenne Communauté et n'a donc pas la possibilité de lui apporter une aide pour son commerce. Un courrier va lui être adressé.

Un rencontre a eu lieu avec un représentant de l'ADMR pour envisager la création de logements pour les seniors dans le cadre du programme « Habiter autrement ».